

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019

Bulletin à compléter et à nous retourner signé avec le règlement correspondant à :
VFL - 3, rue Max Barel - 06500 - MENTON

Mail : formation@vfl-formation.com - Tél : 04 92 10 54 87 - Fax : 04 81 09 03 93

Retrouvez nous sur Facebook @ Tamari Vfl

Vous êtes <input type="checkbox"/> Libéral		Vous êtes <input type="checkbox"/> Salarié		Cachet professionnel
<input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Infirmier <input type="checkbox"/> Pharmacien <input type="checkbox"/> Chirurgien-Dentiste <input type="checkbox"/> Biologiste <input type="checkbox"/> Paramédical - Précisez :				
Titre (Mr, Mme, Dr, Pr) :				
Nom :				
Prénom :				
Date de naissance :				
Spécialité :				
N° RPPS :		N° Adéli :		
Adresse 1 :				
Adresse 2 :				
Code Postal :		Ville :		
Tél professionnel :		Tél mobile :		
Fax :		e-mail :		

Pour les médecins remplaçants seuls les médecins thèses peuvent participer aux programmes de DPC et bénéficier de l'indemnisation par l'ANDPC

<input type="checkbox"/> Intitulé ou référence du programme :			
Date(s) du séminaire :		Lieu :	

<input type="checkbox"/> Intitulé ou référence du programme :			
Date(s) du séminaire :		Lieu :	

<input type="checkbox"/> Intitulé ou référence du programme :			
Date(s) du séminaire :		Lieu :	

Lors d'un séminaire de deux jours consécutifs et si vous résidez à plus de 50km du lieu de la formation, vous pouvez demander dans les 10 jours maximum après la formation, une prise en charge des frais d'hébergement à hauteur de 70 euros, remboursés sur présentation du justificatif.

Cette inscription ne sera définitivement confirmée par VFL que 10 jours avant le séminaire par l'envoi d'un mail de confirmation précisant le lieu, les horaires et le thème.

Documents à fournir :

❖ Pour les actions DPC :

- Un chèque d'adhésion à VFL de 40 Euros (*médecins*) ou 25€ (*paramédicaux*) pour l'année 2019.
- Un chèque de caution de 200€ (restitué en fin d'année) qui pourra être encaissé en cas d'absence injustifiée.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'inscrire sur « agencedpc.fr » pour valider leur DPC et être indemnisés.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION :

- Chèque de caution de 200 euros et de cotisation à l'ordre de VFL

Cachet professionnel
Date et signature : précédées de la mention
« lu et approuvé »

L'organisme de formation VFL a été rendu référencé dans le Datadock.